



Avis du CSEC sur le projet Streaming First

Dans le cadre de l'information-consultation sur le projet « Streaming First », le CSEC de France Télévisions est amené à rendre un avis sur une transformation d'ampleur pour France Télévisions.

Les élus considèrent que ce projet, qui vise à faire évoluer l'organisation de l'entreprise pour faire face aux enjeux liés aux évolutions rapides des usages, à la concurrence accrue de la part des plateformes numériques, aux effets à venir de l'intelligence artificielle, répond à un enjeu stratégique majeur pour la pérennité du service public audiovisuel. La dynamique engagée, qui place le numérique au cœur de l'organisation, est jugée pertinente au regard des mutations du secteur et des attentes des publics, notamment les plus jeunes. Les élus reconnaissent que le projet constitue une **matrice de transformation globale du modèle de média public**.

Cependant, l'analyse du rapport d'expertise fait apparaître des risques importants qui ne doivent pas être sous-estimés, pour certains liés au fait que le projet est à plusieurs égards en devenir. Le document d'information consultation a fixé les ambitions d'une feuille de route encore largement en cours d'écriture :

- Le projet induit une réorganisation profonde, avec la création de nouvelles directions (Offres et Stratégie Éditoriale, Produit et Technologies, Marketing, intelligence artificielle) et la redistribution des équipes, tout particulièrement celles du numérique. Or, cette transformation intervient alors même que la stratégie éditoriale n'est pas encore stabilisée, ce qui expose les équipes à une forte incertitude quant à leurs missions, leurs rattachements et leurs priorités.
- Les risques de perte de repères professionnels, de dilution des identités métiers et d'injonctions contradictoires sont réels, en particulier pour les équipes issues du numérique et pour les pôles éditoriaux confrontés à des arbitrages non clarifiés entre linéaire et non linéaire.
- La montée en charge progressive du projet, suspendue à des arbitrages budgétaires dans un contexte de réduction de 80 millions d'euros des ressources publiques et d'un objectif d'économies de 150 millions d'euros en 2026, fait peser un risque de surcharge sur les équipes et de dégradation des conditions de travail.
- La prévention des risques professionnels, bien que formellement présente, reste jusqu'à présent marginale dans la conduite du projet. Une responsabilité accrue est transférée aux managers de proximité, eux-mêmes souvent insuffisamment associés et outillés. Ce transfert, dans un contexte de recomposition des collectifs, de montée en compétences exigée et de réduction des effectifs (un non-remplacement sur deux départs), pourrait accentuer les tensions, les difficultés d'intégration et les risques psychosociaux, notamment en cas de manque de soutien RH ou de clarification des priorités.

Par ailleurs, la volonté d'« infuser » le numérique dans toutes les directions comporte le risque d'une dilution des expertises et d'une perte d'agilité, alors que ces compétences sont précisément un atout reconnu de

France Télévisions. Inversement, la volonté de diffuser le numérique et les modes de travail plus légers et agiles qui y sont associés plus largement dans l'entreprise représente un changement culturel de grande ampleur, nécessitant un accompagnement à la fois pluriel et sur mesure.

Au regard de ces constats, les élus demandent à la direction :

- De renforcer la structuration du dispositif d'accompagnement, en instaurant des espaces de discussion sur le travail réel et en associant étroitement les équipes à la définition des modalités opérationnelles.
- D'intégrer pleinement la prévention des risques professionnels dans la conduite du changement, de clarifier les responsabilités et les marges de manœuvre des managers, et de garantir la reconnaissance et la valorisation des expertises numériques.
- De présenter rapidement aux élus la mise à jour des orientations stratégiques sur le numérique et l'IA au CSEC et aux salariés afin de réduire l'incertitude et permettre une appropriation collective du projet. Ces conditions sont nécessaires pour que la transformation engagée tienne ses promesses et préserve la qualité du service public, l'engagement des équipes et la santé au travail.
- D'impulser un nouveau mode de management par le leadership et non la hiérarchie, par la conviction plutôt que l'imposition afin que le déploiement de cette organisation puisse surmonter les difficultés collectivement.
- Enfin pour orchestrer ce changement de paradigme, mettre en place une commission paritaire, via un accord de méthode, composée des grandes directions, d'élus de CSEC et de représentants des organisations syndicales représentatives, une commission chargée de recueillir les remontées du terrain et dotée du pouvoir d'arbitrer.

A l'heure où, pour de nombreuses raisons externes, la survie de France Télévisions est en jeu, notre entreprise ne peut se permettre d'échouer sur Streaming first. Il va donc être indispensable d'embarquer les salariés, tous les salariés.

Les élus prennent acte des engagements de la direction à cet égard.

La difficulté sera d'embarquer un corps social en perte de confiance. Aujourd'hui, la majeure partie des risques psycho-sociaux qui se répandent dans l'entreprise ont des causes internes. Le management et le dialogue social à FTV vont donc aussi devoir se réformer. Sans l'accompagnement des représentants du personnel et la mise à contribution directe des personnels concernés au déploiement de la nouvelle organisation, ce projet pourrait faire face à de graves difficultés, très préjudiciables au fonctionnement de l'entreprise.

Adopté à l'unanimité des 23 votants

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et SNJ s'associent.

Paris, le 5 mai 2026